

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **AEROPORT DE LILLE SAS**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Magali HUCHETTE (Présidente)**
 Adresse : N° Rue **CS 90227**
 Commune **LESQUIN Cedex**
 Code postal **59812**
 Nature des activités : **Exploitant d'aéroport**
 Qualification : **Délégation de Service Public octroyée par le SMALIM (Syndicat Mixte des Aéroports de Lille Métropole**

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
VOIR ANNEXE SUR PAPIER LIBRE		
B1		
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Service de Prévention du Péril Animalier - Réduction des risques de collisions avec les**
 Suite sur papier libre **aéronefs - Portée locale**

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec époussette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser : **Uniquement avant la période de nidification**
- Destruction des œufs Préciser :
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser : **Par un fauconnier**
Par pièges létaux Préciser :
- Par capture et euthanasie Préciser :
- Par armes de chasse Préciser : **Fusil superposé calibre 12**
- Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser : **Par un fauconnier**
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser : **Diffusion de cris de détresse enregistrés**
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser : **Fusée crépitantes et détonantes**
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : **Pose de filets de protection**

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser :
- Formation continue en biologie animale Préciser : **Formation au péril animalier sur les aéroports délivré par un**
- Autre formation Préciser : **organisme agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile**

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **Toute l'année**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :

Départements :

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 - Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

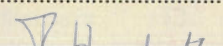
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **...Voir annexe sur papier libre**

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **LESQUIN**
le **18/02/2024**
Votre signature 

Document annexe au CERFA N° 13 616*01
Demande de renouvellement de l'arrêté préfectoral
portant dérogation pour les espèces protégées
Version 2 du 26 mars 2024

Objet : Demande de renouvellement de l'Arrêté préfectoral portant dérogation de l'art. L 411-2 CE au bénéfice de l'aéroport de Lille SAS SOGAREL en vue de la réduction du péril animalier sur l'aéroport de Lesquin en date du 4 juillet 2019, transféré à Aéroport de Lille SAS par arrêté modificatif du 28 septembre 2022.

A. IDENTITE DU DEMANDEUR

Aéroport de LILLE SAS
 CS90227
 59812 LESQUIN Cedex
 Nature des activités : Exploitant d'aéroport
 Qualification : Délégation de service public octroyé par le SMALIM (Syndicat Mixte des Aéroports de Lille Métropole)

B. SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Demande de renouvellement des quotas annuels :

- Buse variable : 10 individus
- Héron cendré : 4 individus
- Goéland argenté : 10 individus
- Mouette rieuse : 20 individus
- Goéland brun : 10 individus
- Goéland cendré : 4 individus
- Goéland leucophée : 4 individus

Demande d'augmentation du quota annuel :

- Faucon crécerelle : 20 individus

Demande d'intégration dans les quotas annuels :

- Choucas des tours (*coloeus monedula*) : 10 individus

JUSTIFICATIONS :

Demande d'augmentation du quota annuel relatif aux faucons crécerelles : voir §D

Demande d'intégration Choucas des tours dans les quotas annuels :

Nous **observons** une augmentation de la fréquentation de cette espèce aux abords des pistes avec en 2022, 28 observations d'individus ou groupes d'individus enregistrées sur 11 semaines contre 38 observations d'individus ou groupes d'individus sur 20 semaines en 2023. Ceux-ci n'étaient pas observés avant 2021. Ils sont désormais généralement observés par petits groupes ou groupes d'individus supérieurs à 15 :

NOMBRE D'OBSERVATIONS, par taille de groupes observés	2021			2022			2023		
	5 > Nb	15 > Nb ≥ 5	Nb ≥ 15	5 > Nb	15 > Nb ≥ 5	Nb ≥ 15	5 > Nb	15 > Nb ≥ 5	Nb ≥ 15
cas des tours	3	9	7	13	4	11	12	14	12

Les Choucas des tours sont principalement observés au centre et côté est de la piste :



Nombre d'individus de choucas des tours observés par zone en 2023

D. MODALITE ET TECHNIQUES DE L'OPERATION

L'effarouchement est réalisé en variant les moyens et en les utilisant de manière non systématique :

- Pression humaine
- Effaroucheur acoustique
- Fusées crépitantes
- Fusées détonantes
- Fusées CAPA longue portée
- Fusil de chasse calibre 12
- Interventions par un fauconnier (49 journées interventions réalisées en 2023)

Nous restons attentifs aux autres moyens d'effarouchement. Aussi, lorsqu'un nombre élevé de mouettes est observé, les agents de prévention du péril animalier effectuent l'effarouchement à l'aide de deux véhicules pour une meilleure efficacité.

D2. DESTRUCTION

Nous vous proposons d'ajouter aux moyens de destruction, la destruction des nids avant la période de nidification.

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE

Nous vous proposons d'ajouter aux techniques de perturbation intentionnelle, la pose de filets de protection pour empêcher la création de nids.

JUSTIFICATIONS :

La destruction des nids, avant la période de nidification, ainsi que la pose de filets de protection pour empêcher la création de nids sont des mesures que nous souhaitons mettre en place principalement afin de limiter la présence de faucons crécerelles sur la plateforme.

Les **observations** de faucons crécerelles aux abords des pistes sont en augmentation tant sur le nombre que sur la période, avec 33 semaines d'observations de cette espèce en 2022 contre 49 semaines en 2023. Les faucons crécerelles sont également de plus en plus observés par groupes, allant jusqu'à l'observation d'une trentaine d'individus posés sur la piste :

NOMBRE D'OBSERVATIONS, par taille de groupes observés	2021			2022			2023		
	5 > Nb	15 > Nb ≥ 5	Nb ≥ 15	5 > Nb	15 > Nb ≥ 5	Nb ≥ 15	5 > Nb	15 > Nb ≥ 5	Nb ≥ 15
on crécerelle	465	88		1369	20		1220	72	7

Les faucons crécerelles sont observés en majorité au centre-est de la piste, notamment sur la zone de touchée des roues des avions en atterrissage par vent d'ouest :



Nombre d'individus de faucons crécerelles observés par zone en 2023

Actuellement, nous recensons un couple de faucons crécerelles qui niche dans les filets de la tour de contrôle. Il a été observé les années précédentes la présence de nids sur les clôtures, les candélabres, les équipements aéronautiques et dans un hangar de maintenance notamment avec un juvénile tombé du nid.

Ces observations de nids font l'objet d'un recensement qui sera mis à jour annuellement et joint à la synthèse annuelle du péril animalier (voir Synthèse 2023 péril animalier ci-joint).

Le **nombre de collisions** avec des faucons crécerelle est important et représente selon les années, plus de la moitié des collisions aviaires enregistrées sur l'aéroport de Lille :

	Collisions avec des faucons crécerelles				
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	6	3	11	3	10
Répartition en %	30%	50%	55%	21%	53%

NOTA : faible nombre de mouvements d'avions en 2020 du à la pandémie de COVID-19.

Le **nombre de prélèvements** de faucons crécerelles, qui constituaient un danger pour la sécurité aérienne, a également augmenté, notamment ces 3 dernières années :

	Prélèvement de faucons crécerelles				
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	1	1	8	11	12

Les dépassements du quota de destruction de faucons crécerelles en 2022 et en 2023 ont fait l'objet de notifications à la DDTM du risque de dépassement du quota afin de garantir la sécurité des vols, avant dépassement de celui-ci.

Les **zones identifiées pour la pose de filets** de protection sont, sans y être limité :

- les hangars ouverts de stockage d'engins,
- les hangars de maintenance avion,
- les installations d'équipements aéronautiques, sous réserve de compatibilité.

E. QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION

Les agents de prévention du péril animalier suivent une formation initiale dans un centre conventionné par la Direction Générale de l'Aviation Civile. Un recyclage leur est dispensé en interne tous les 2 ans. Ces formations ne sont pas destinées à en faire des spécialistes de la faune et de la flore, et l'identification de l'espèce en vol est rendu d'autant plus difficile avec des aéronefs en approche et pour lesquels la sécurité humaine prime.

Vous trouverez ci-dessous la liste des personnels SPPA chargés des opérations mise à jour. Nous vous proposons que soit spécifié sur l'arrêté article 1, uniquement les qualifications requises.

BAMME Alain	HAREL Frédéric	Monfort Jérémie
BLONDEAU Johnny	HARRIS Matthew	NOE Jérémy
BOULOGNE Frédéric	HONORE Denis	PETIT Géry
COVAIN Stéphane	IVANKOVIC Johnny	RAMON Miguel
DAVID Frédéric	LEFEBVRE Nathan	RENAUX Christophe
DELMARE Kevin	LEFIEF Patrick	STAWOWSKI Ludovic
DEREGNAUCOURT Vincent	LOUCHART Julien	SURMONT Stéphane
DUMOULIN Christophe	MARIEN Jonathan	SUSZKA Jerome
FRASSINT Olivier	GILLET Yoann	TAILLIAR Alain

Nota : Sont autorisées au tir seulement les personnes détentrices du permis de chasser délivré conformément aux articles L.423-9 à L.432-25 du code de l'environnement, sauf celles qui exerçaient déjà les fonctions d'agents chargés de la prévention du péril aviaire à la date de publication du décret n° 2007-432 du 25 mars 2007 conformément à l'article 3.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures :

Prélèvements de 2019 à 2023

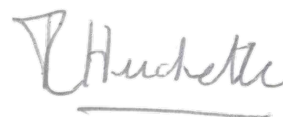
PRELEVEMENTS AVEC QUOTAS	QUOTAS PAR AN	2019	2020	2021	2022	2023
MOUETTE RIEUSE	20	18			11	1
GOELAND ARGENTE	10	1		1		5
GOELAND BRUN	10	3	2			
GOELAND CENDRE	4					
GOELAND LEUCOPHEES	4					
HERON CENDRE	4					
FAUCON CRECERELLE	10	1	1	8	11	12
BUSE VARIABLE	10					

Pour rappel, les dépassements du quota de destruction de faucons crécerelles en 2022 et en 2023 ont fait l'objet de notifications à la DDTM du risque de dépassement du quota afin de garantir la sécurité des vols, avant dépassement de celui-ci.

Le compte-rendu de synthèse 2023 complet du péril animalier est joint au présent document.

Pièce jointe : Synthèse 2023 péril animalier – Aéroport de Lille

Fait à LESQUIN
Le 26 mars 2024



Magali HUCHETTE
Présidente



**SYNTHESE 2023 PERIL ANIMALIER
AEROPORT LILLE**





Cette synthèse a pour but d'analyser année par année les collisions sur l'aéroport de Lille.

Associer, regrouper différents graphiques, afin d'identifier les facteurs à risques, d'anticiper les périodes propices aux collisions, rechercher des pistes nous permettant de faire diminuer les collisions et d'identifier les facteurs propices à celles-ci.

Recenser et mieux connaître les espèces d'oiseaux fréquentant l'aéroport, la faune et les espèces terrestres servant de nourriture aux oiseaux.

STATISTIQUE PERIL ANIMALIER DE 2014 A 2023

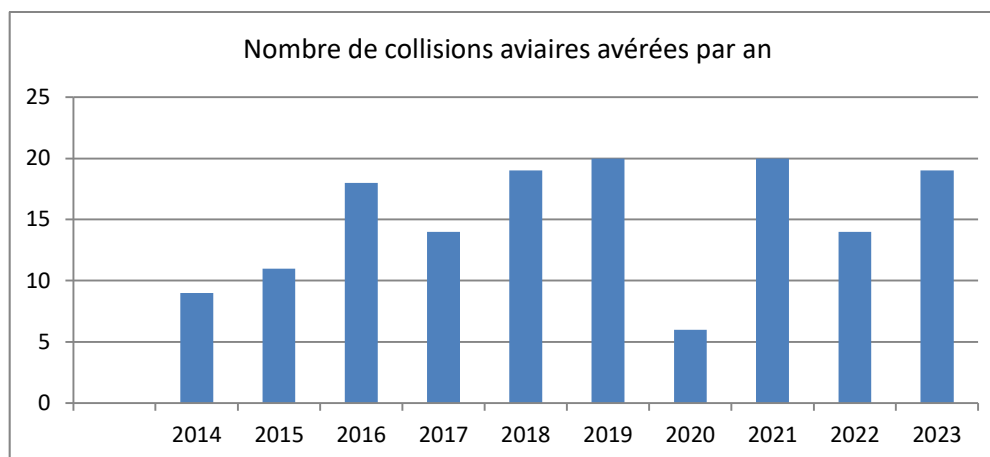
Page 4	- STATISTIQUES COLLISIONS
Page 5	- Collisions aviaires avérées par années et par mois
Page 6	- Collisions aviaires avérées par créneaux horaires
Page 7	- Collisions animalières avérées par espèces
Page 8	- Taux de collisions animalières avérées pour 10 000 mouvements
Page 9	- Collisions aviaires avérées par cycles
Page 10	- Collisions aviaires par phase de vol et nombre d'oiseaux par collision
Page 11	- STATISTIQUES PRELEVEMENTS
Page 12	- Prélèvements aviaires
Page 13	- Liste des prélèvements d'espèces protégées
Page 14	- Prélèvements de mammifères
Page 15	- STATISTIQUES VISITES EFFAROUCHEMENTS
Page 16	- Nombre de visites effarouchements
Page 17	- Nombre d'heures des visites effarouchements
Page 18	- Consommations de pyrotechnique
Page 19	- OBSERVATIONS ET ANALYSE DE RISQUE
Page 20	- Observations aviaires
Page 21	- Recensement des nids sur la plateforme aéroportuaire
Page 22	- Espèces aviaires rencontrées sur la plateforme
Page 28	- Résultat analyse de risque
Page 29	- CONCLUSION

STATISTIQUES COLLISIONS

Collisions aviaires avérées par années et par mois

Par années

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
TOTAL	9	11	18	14	19	20	6	20	14	19	15,00



La moyenne des collisions sur les 10 dernières années est de 15 collisions.

Par mois

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
Janvier					1						0,13
Février											0
Mars	2		1		1	1				3	0,8
Avril			1	1							0,2
Mai	1	1	2		4	3			1		1,2
Juin		2	3	1	5	5		1		2	1,9
Juillet	3	2	4	6	2	5	2	6	3	7	4
Aout		4	2		1	3	3	9	2	1	2,78
Septembre	1	1	5	3	2			1	2	4	1,9
Octobre	2	1		2	2	3	1	1	3	1	1,6
Novembre				1	2			2	2	1	0,8
Décembre									1		0,1

NB : divergence avec les bilans avant 2017 : des erreurs de prise en compte des collisions non avérées ou avec des mammifères ont été corrigées.

Collisions aviaires avérées par créneaux horaires

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
0:00 - 1:59									
2:00 - 3:59			1						1
4:00 - 5:59	1								1
6:00 - 7:59	3	2	4	1		1		1	12
8:00 - 9:59		2	3	5	1	1	2	2	16
10:00 - 11:59	4	2	4	4		3	4	2	23
12:00 - 13:59	5	3	2		2	4	2	2	20
14:00 - 15:59	3	4	2	4		1	2	2	18
16:00 - 17:59	2	1	3	1	3	4		6	20
18:00 - 19:59			1	1		5	2	3	12
20:00 - 21:59			1	3		1	2		7
22:00 - 23:59								1	1

Collisions animalières avérées par espèces

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Alouette des champs		1			1		2
Buse	1			1			2
Canard							
Chouette	1	1				1	3
Corbeau		2					2
Cormoran							
Corneille						1	1
Etourneaux		1		1			2
Faucon	6	6	3	11	3	10	39
Goéland	3	2		1	1	4	11
Héron							
Hibou		1					1
Inconnu	2			1	4	1	8
Lapin	3	4	1	1			9
Lièvre	4				3	1	8
Linotte mélodieuse						1	1
Martinet / Hirondelle		1		1	1		3
Milan							
Mouette	2	5		1	4	1	13
Oie							
Perdrix				1			1
Pie							
Pigeon	4		2	2			8
Putois							
Renard		1	1				2
Vanneaux							

Familles d'espèces protégées

RAPACES	FAUCON, BUSE, CHOUETTE, MILAN NOIR, HIBOUX DES MARAIS, HIBOUX MOYEN DUC
LARIDES	MOUETTE, GOELAND
PALMIPÈDE	CANARD (Tadorne de Belon)
ECHASSIERS	HERON CENDRE
PASSEREAUX	LINOTTE MELODIEUSE

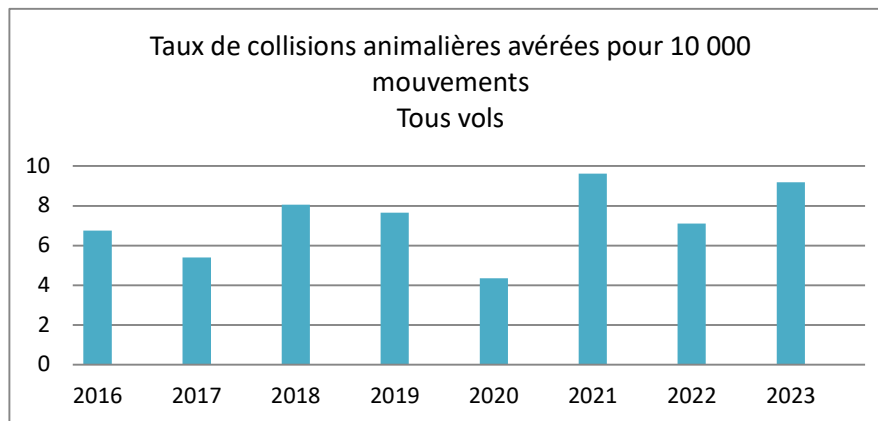
Familles d'espèces non protégées

ECHASSIERS	VANNEAU HUPE
COLOMBINS	PIGEON
PALMIPÈDES	OIE, CANARD (Colvert, Souchet)
PASSEREAUX	ETOURNEAU, CORBEAU

Taux de collisions animalières avérées pour 10 000 mouvements

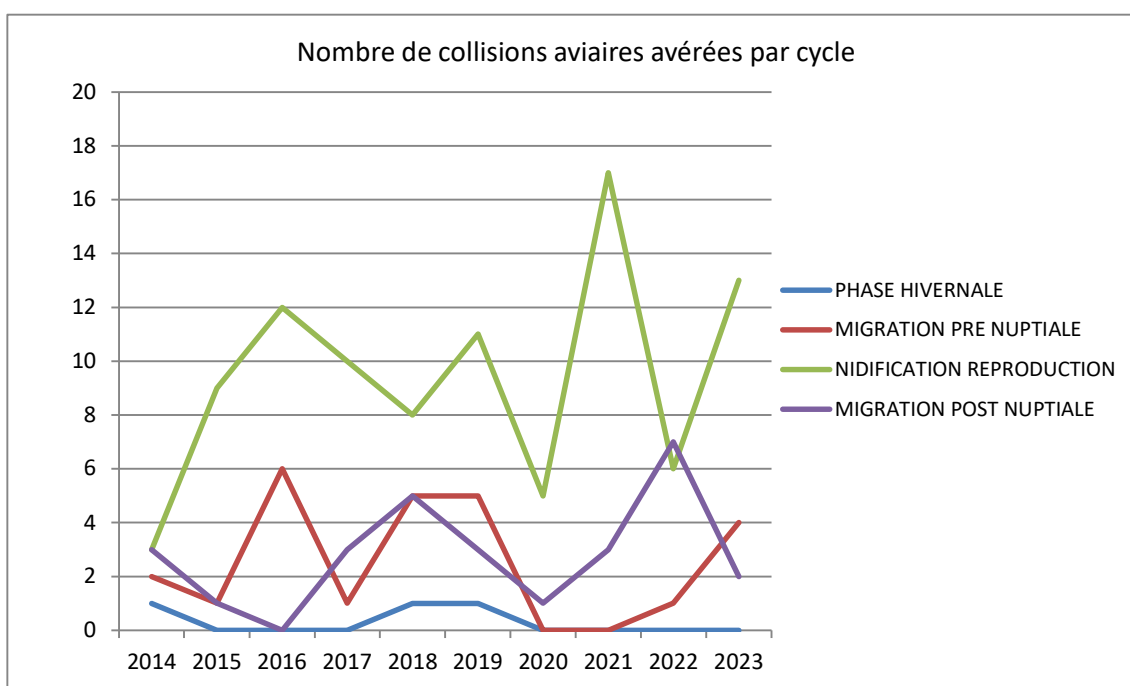
	Tous vols							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb de collisions animalières	24	17	26	25	7	21	17	20
Nb de collisions aviaires	18	14	19	20	6	20	14	19
Nb de collisions sérieuses	1	1	4	2	1	4	4	1
Nb de mouvements tous vols	35 565	31 432	32 313	32 668	16 084	21 847	23 934	21 783
Taux de collisions animalières	6,75	5,41	8,05	7,65	4,35	9,61	7,10	9,18
Taux de collisions aviaires	5,06	4,45	5,88	6,12	3,73	9,15	5,85	8,72
Taux de collisions sérieuses	0,28	0,32	1,24	0,61	0,62	1,83	1,67	0,46

NB: divergence avec les bilans 2011 à 2018: le taux a été recalculé pour prendre en compte tous les vols

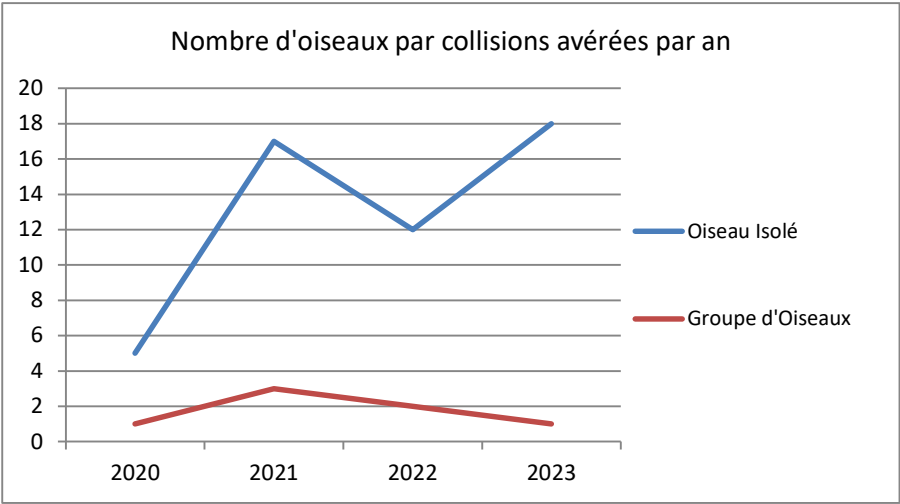
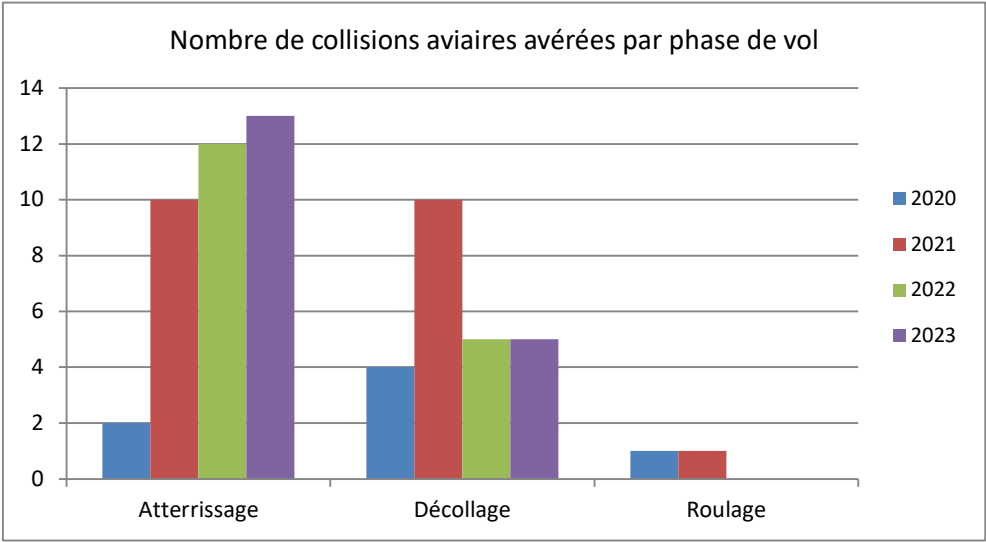


Collisions aviaires avérées par cycles

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
PHASE HIVERNALE	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0,3
MIGRATION PRE NUPTIALE	2	1	6	1	5	5	0	0	1	4	2,5
NIDIFICATION REPRODUCTION	3	9	12	10	8	11	5	17	6	13	9,4
MIGRATION POST NUPTIALE	3	1	0	3	5	3	1	3	7	2	2,8
TOTAL	9	11	18	14	19	20	6	20	14	19	15



Collisions aviaires par phase de vol et nombre d'oiseaux par collision



STATISTIQUES PRELEVEMENTS

Prélèvements aviaires

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
BUSES							
CANARDS							
CANARDS							
CHOUETTES							
CORBEAUX	34	38	9	22	5	19	127
ETOURNEAUX	57	87	40	10	23	103	320
FAUCONS	1	1	1	8	11	12	34
GOELANDS	3	3	2	1	2	5	16
HERONS							
HIBOUX							
MOUETTES	10	18	1		11	1	41
OIES							
PERDRIX							
PIES	6	10	2	2	4	6	30
PIGEONS	34	46		4		2	86
VANNEAUX	5	5					10

Familles d'espèces protégées

RAPACES	FAUCON, BUSE, CHOUETTE, MILAN NOIR, HIBOUX DES MARAIS, HIBOUX MOYEN DUC
LARIDES	MOUETTE, GOELAND
PALMIPÈDE	CANARD (Tadorne de Belon)
ECHASSIERS	HERON CENDRE

Familles d'espèces non protégées

ECHASSIERS	VANNEAU HUPE
COLOMBINS	PIGEON
PALMIPÈDES	OIE, CANARD (Colvert, Souchet)
PASSEREAUX	ETOURNEAU, CORBEAU

Liste des prélèvements d'espèces protégées

ESPECE D'OISEAUX	Qté	PRELEVEMENT	EQUARRISSAGE	SORTIE *	Remarque
GOELAND ARGENTE	2	17/07/2023	18/01/2024		
FAUCON CRECERELLE	4	17/07/2023	18/01/2024		
FAUCON CRECERELLE	2	26/07/2023	27/01/2024		
FAUCON CRECERELLE	3	28/07/2023	29/01/2024		
GOELAND BRUN	1	06/08/2023	07/02/2024		
FAUCON CRECERELLE	1	17/08/2023	18/02/2024		
FAUCON CRECERELLE	1	22/09/2023	23/03/2024		
MOUETTE RIEUSE	1	14/10/2023	15/04/2024		
GOELAND ARGENTE	1	24/10/2023	25/04/2024		
GOELAND ARGENTE	1	26/10/2023	27/04/2024		
FAUCON CRECERELLE	1	07/12/2023	08/06/2024		

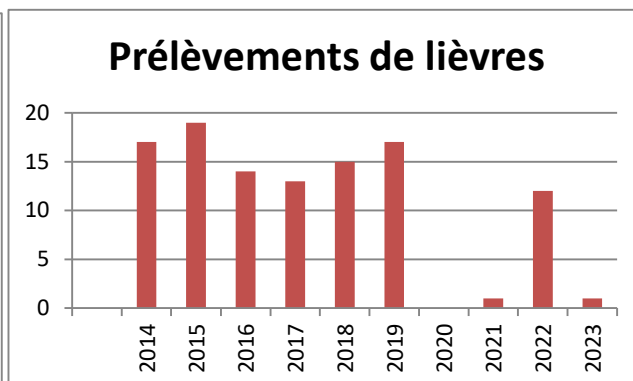
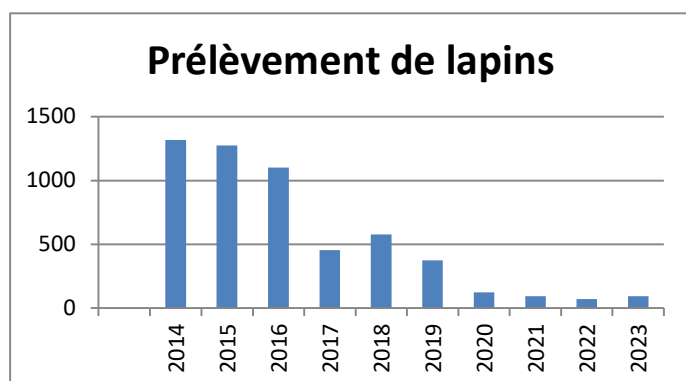
TIR AVEC QUOTAS	QUOTAS PAR AN	2021	2022	2023
MOUETTE RIEUSE	20		11	1
GOELAND ARGENTE	10	1	2	4
GOELAND BRUN	10			1
GOELAND CENDRE	4			
GOELAND LEUCOPHEES	4			
HERON CENDRE	4			
FAUCON CRECERELLE	10	8	11	12
BUSE VARIABLE	10			

AUTRES ESPECES PROTEGEES

* Six mois minimum

Prélèvements de mammifères (piégeage, visites effarouchements, battues)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Lapin	1318	1276	1103	455	576	375	125	95	72	96	5491
Lièvre	17	19	14	13	15	17	0	1	12	1	109
Renard	0	1	0	0	1	6	0	0	0	0	8
Putois	6	3	0	1	0	0	0	0	1	0	11
Fouine	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1



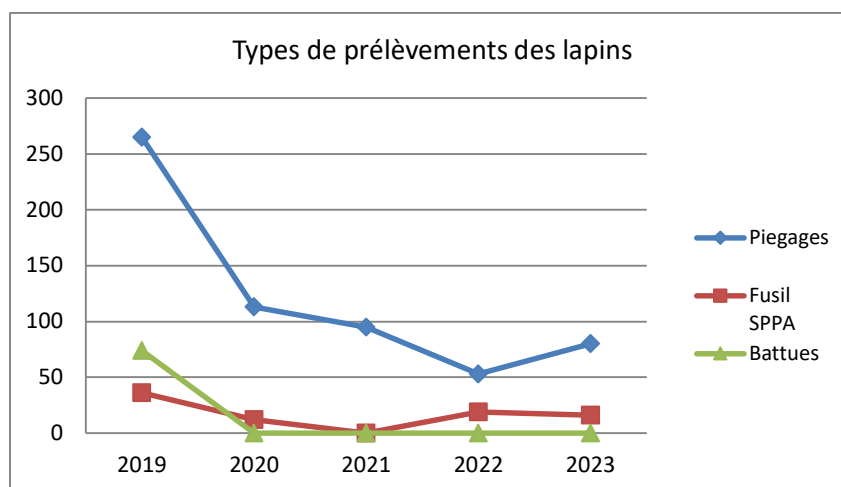
L'explosion du prélèvement des lapins depuis 2012, s'explique par la mise en place d'une campagne de piégeage à partir d'avril 2012, avec une espèce aujourd'hui régulée.

Le piégeage des lapins par les équipes a été fortement réduit en 2021 et début 2022 pour des raisons d'organisation du SPPA. Le piégeage a été remis en oeuvre depuis le 01/08/2022 de manière allégée par rapport aux années précédentes, afin de maintenir la régulation de l'espèce à proximité des pistes.

La baisse de prélèvements de lièvre s'explique par l'arrêt des battues organisées par le SNA/N en 2020.

Dont types de prélèvements des lapins

	2019	2020	2021	2022	2023
Piègages	265	113	95	53	80
Fusil SPPA	36	12	0	19	16
Battues	74	0	0	0	0
Total	125	95	72	72	96

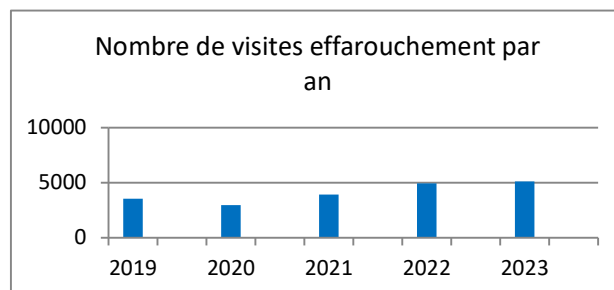


STATISTIQUES VISITES EFFAROUCHEMENTS

Nombre de visites effarouchements

Par années

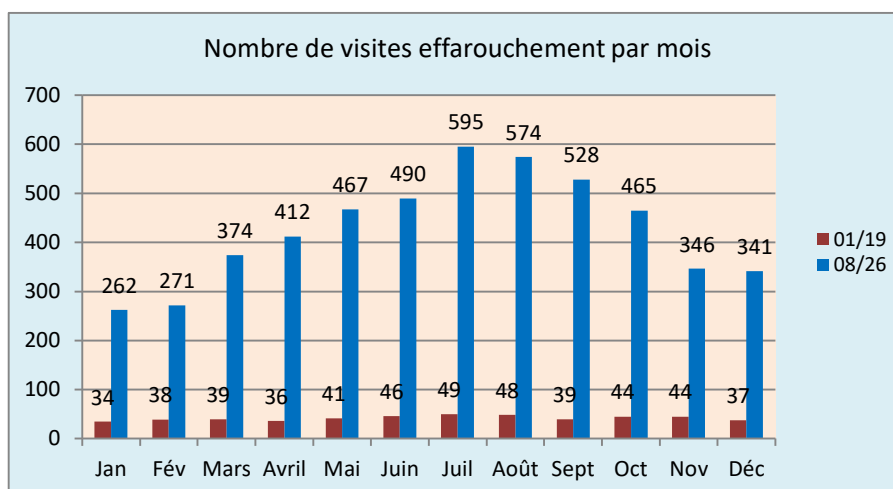
	2019	2020	2021	2022	2023
08/26	3542	2975	3933	4959	5125



La hausse du nombre de visites effarouchement peut s'expliquer par le SPPA dédié mis en place en juin 2023.

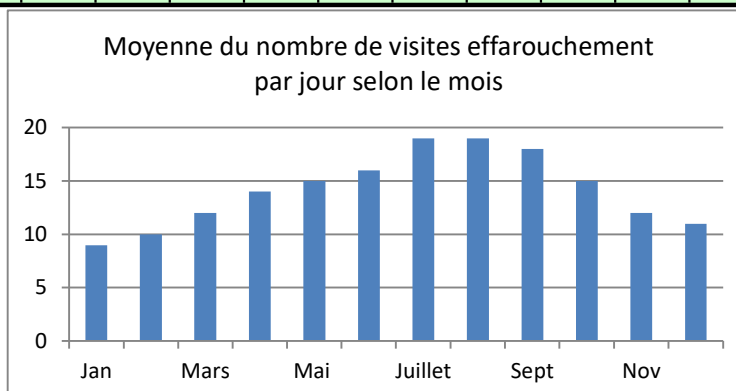
Par mois

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	total
01/19	34	38	39	36	41	46	49	48	39	44	44	37	495
08/26	262	271	374	412	467	490	595	574	528	465	346	341	5125



Moyenne du nombre de visites effarouchement par jour par mois

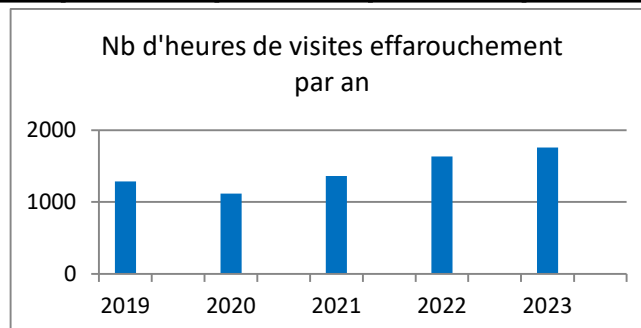
Mois	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Moyennes	9	10	12	14	15	16	19	19	18	15	12	11	14,17



Nombre d'heures des visites effarouchements

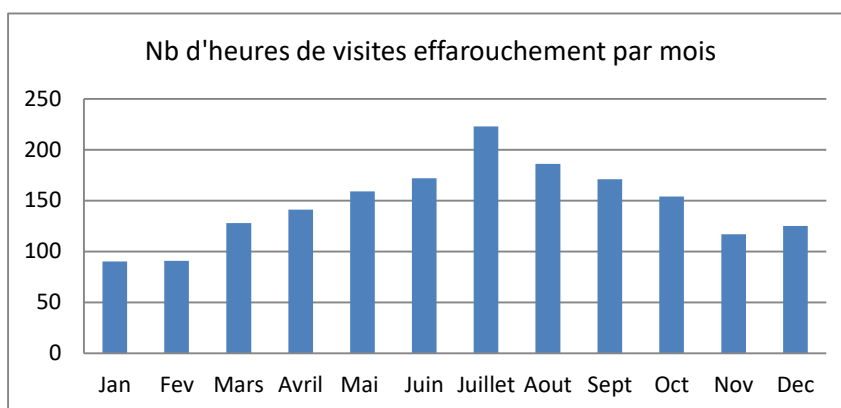
Nombre d'heures de visites effarouchement par année

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nb d'heures	1286	1115	1361	1636	1757



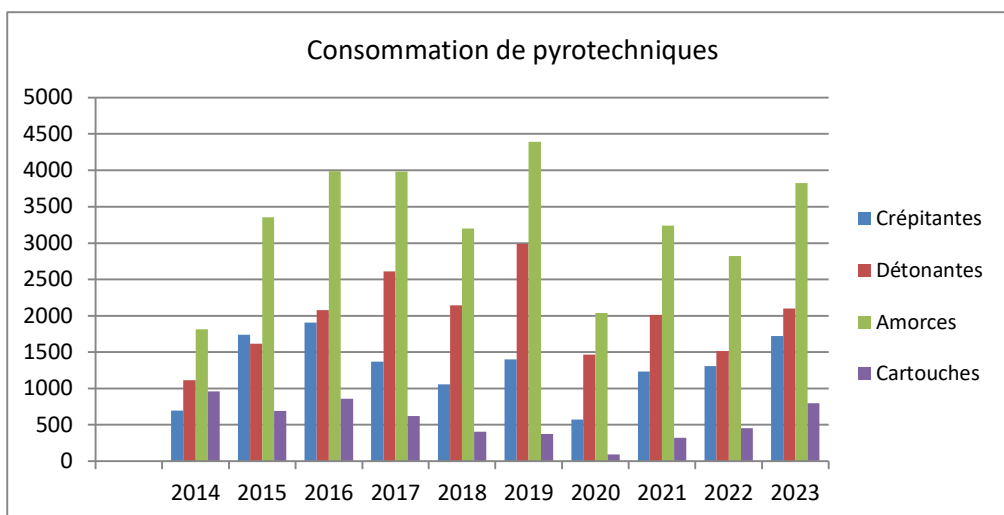
Nombre d'heures de visites effarouchement par mois

Mois	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Nb d'heures	90	91	128	141	159	172	223	186	171	154	117	125	1757



Consommations de pyrotechnique

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crépitanes	697	1739	1905	1373	1056	1399	575	1233	1308	1724
Détonantes	1117	1616	2082	2611	2144	2992	1466	2010	1514	2102
Amorces	1814	3355	3987	3984	3200	4391	2041	3243	2822	3826
Cartouches	960	690	857	624	406	377	94	325	454	798
CAPA										1
Total	5065	4588	7400	8831	8592	6806	4176	6811	6098	8451

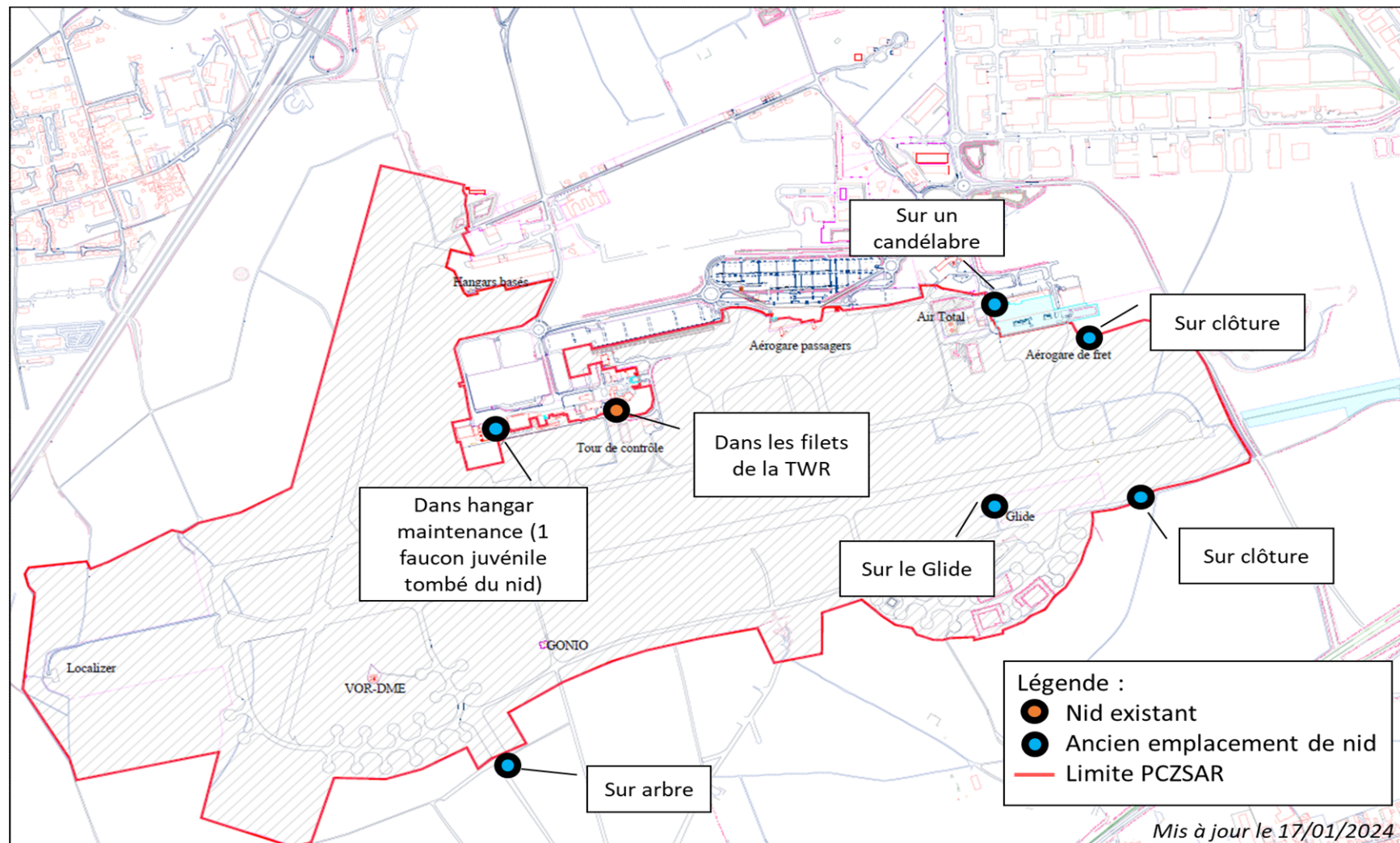


OBSERVATIONS ET ANALYSE DE RISQUE

Observations aviaires

	Masse (g)	Type	Léger			Moyen			Lourd	Nb de semaines d'observation	Nb d'observations
			5 > Nb	15 > Nb ≥ 5	Nv ≥ 15	Nb = 1	5 > Nb > 1	Nb ≥ 5	Nb ≥ 1		
Alouette des champs	43	Léger	1	1					2	2	
Autour des palombes	1 137	Moyen									
Bergeronnette grise	21	Léger		1					1	1	
Bernache du canada	4 858	Lourd						1	1	1	
Busard des roseaux	814	Moyen				8			8	8	
Buse variable	969	Moyen				60	21		37	81	
Canard colvert	1 082	Moyen									
Canard souchet	636	Léger									
Chevalier cul-blanc	71	Léger	1						1	1	
Choucas	246	Léger	12	14	12				20	38	
Corbeau	489	Léger	69	139	48				42	256	
Corneille noire	570	Léger	122	123	37				51	282	
Etourneau	88	Léger	2	22	152				41	176	
Faisan commun	1 317	Moyen				1			1	1	
Faucon crécerelle	201	Léger	1220	72	7				49	1299	
Goéland	1 199	Moyen				43	42	57	30	142	
Héron cendré	1 443	Moyen				14	2		11	16	
Héron garde-bœuf	372	Léger	1						1	1	
Hibou des marais	378	Léger	2						2	2	
Hibou Moyen-Duc	337	Léger									
Martinet / Hirondelle	42	Léger		4	2				2	6	
Milan noir	567	Léger	1						1	1	
Mouette rieuse	284	Léger	161	89	51				43	301	
Ouette d'Egypte	1 873	Lourd						1	1	1	
Perdrix	540	Léger	2						2	2	
Pic vert	176	Léger									
Pie	242	Léger	62	17					30	79	
Pigeon	302	Léger	16	14	5				13	35	
Tadorne de Belon	1 261	Moyen				1	1		2	2	
Vanneau	226	Léger		1	1				2	2	

Recensement des nids sur la plateforme aéroportuaire



Espèces aviaires rencontrées sur la plateforme

Les RAPACES :

Buse variable : l'espèce est sédentaire en France, rejointe dès l'automne par de nombreux hivernants nordiques.

Nidification : régulièrement choisi dans un arbre ou une baie dans une pâtre.

Nourriture : petits mammifères (57% de rongeurs), insectes de grande taille, batraciens, petits oiseaux, cadavres écrasés sur les routes.

Faucon crécerelle : l'espèce est sédentaire en France, rejointe dès l'automne par de nombreux hivernant nordiques.

Nidification : cette espèce se contente d'adopter un vieux nid.

Nourriture : surtout de petits rongeurs (campagnols), plus rarement de petits oiseaux, insectes, lombrics

Milan noir : l'espèce est migratrice, chez nous de mars à août.

Nidification : généralement dans un grand arbre.

Nourriture : cadavres de petits animaux, charognes, rongeurs, reptiles, batraciens, insectes.

Hibou moyen-Duc : l'espèce est sédentaire en France, erratique en hivers.

Nidification : le couple choisit généralement un vieux nid de corneille, de rapace ..

Nourriture : petits rongeurs (campagnols), petits passereaux (moineaux, verdiers etc..), insectes.

Autour des palombes : l'espèce est sédentaire en France, rejoint parfois à l'automne par des immatures nordiques.

Nidification : dans un arbre, souvent à grande hauteur.

Nourriture : à 90% d'oiseaux de taille moyenne.

Busard des roseaux : l'espèce est sédentaire en France, rejoint parfois à des immatures nordiques.

Nidification : l'aire est souvent établie au plus profond d'une rosière..

Nourriture : petits mammifères et oiseaux aquatiques, œufs, batraciens, reptiles

Hibou des marais : l'espèce est erratique, certains individus peuvent cependant hiverner. Les mouvements ont lieu dès l'été et en automne, puis de février à mai.

Nidification : le couple cache son nid à terre dans les herbes, la bruyère

Nourriture : petits mammifères (90% de rongeurs), occasionnellement souris, insectes de grande taille, petits oiseaux.

Busard saint martin : Sédentaire en Europe

Nidification : nidification au sol à partir d'avril

Nourriture : petits mammifères et petits passereaux

Faucon Pélérin : les jeunes sont plutôt migrants, les adultes plutôt sédentaires

Nidification : falaises, points hauts, construction humaine, parfois au sol

Nourriture : insectes, petits passereaux, colombidés et parfois des canards

Epervier d'Europe : Plutôt migrateur

Nidification : très souvent dans des vieux arbres

Nourriture : petits passereaux et colombidés

Ajout d'espèces observées en 2023 :

Bondrée apivore : observée en aout 2023, migrateur

Nidification : a besoin de deux types de milieux, le milieu forestier mature pour la nidification et les espaces ouverts pour la chasse aux insectes

Nourriture : majoritairement insectivore

Faucon hobereau : observé en aout 2023 , migrateur

Nidification : il choisit un ancien nid de corvidé, buse ou épervier, en lisières de bois ou boqueteaux, de préférence dans les zones humides

Nourriture : se nourrit de petits oiseaux et de grands insectes

Faucon emerillon : observé en septembre 2023, migrateur

Nidification : Ce n'est pas un forestier mais il a besoin d'arbres pour la reproduction et de milieux ouverts à semi-ouverts pour la chasse

Nourriture : il se nourrit presque'exclusivement de petits passereaux

Milan royal : l'espèce est migratrice, observée fin Nov/début Déc 2023

Nidification : il lui faut un habitat forestier. Un bosquet avec de vieux arbres peut lui convenir mais il préfère nicher en forêt, non loin d'une lisière et a besoin d'espaces très ouverts pour la chasse

Nourriture : il est principalement nécrophage. Mais chasse et se nourrit de vers de terre, petits mammifères, d'amphibiens et de reptiles ainsi que d'oiseaux et divers insectes

Les PASSEREAUX

Étourneaux : l'espèce est sédentaire en France, rejointe dès l'automne par de nombreux hivernant nordiques.

Nidification : toute cavité de hauteur variable (environ 2 à 10 mètres) ;

Nourriture : insectes, lombrics, mollusques, fruits, baies, déchets.

Pies : l'espèce est sédentaire.

Nidification : à la cime d'un arbre ou dans un épais buisson.

Nourriture : omnivore.

Corbeaux : l'espèce est sédentaire, il vit en communauté.

Nidification : dans les arbres.

Nourriture : omnivore

Corneille noire : l'espèce est sédentaire, il vit en couple pour la vie.

Nidification : dans les arbres.

Nourriture : omnivore.

Choucas : l'espèce est un migrateur partiel

Nidification : arbre de grande hauteur

Nourriture : omnivore

Alouette des champs : l'espèce est sédentaire en France, fort passage migratoire. en octobre

Nidification : au sol.

Nourriture : selon les saisons, graines, insectes.

Martinet pâle : migrateur, c'est une espèce qui normalement n'existe pas dans notre région

Nidification : sur des structures naturelles ou artificielles.

Nourriture : insectes capturés en vols.

Bergeronnette grise : l'espèce est sédentaire en France, rejointe dès l'automne par de nombreux hivernant nordiques.

Nidification : sur structures naturelles ou artificielles divers et variées.

Nourriture : insectes, mollusques, lombrics, parfois des graines.

Pic vert : l'espèce est sédentaire en France, un peu erratique en hivers.

Nidification : dans un arbre.

Nourriture : larves insectes, mollusques, lombrics, abeilles, parfois des graines.

L'hirondelle rustique : migrateur

Nidification : en hauteur, dans des endroits habités (fenêtre, grange...)

Nourriture : insectes

Martinet noir : migrateur

Nidification : falaises, grottes, trous d'arbre

Nourriture : insectes capturés en vols.

Ajout d'espèces observées en 2023 :

Linotte mélodieuse : migrateur

Nidification : elle habite toutes sortes de milieux ouverts et semi-ouverts et a besoins de quelques buissons pour abriter le nid et des herbacées nourricières pas trop éloignées

Nourriture : granivore

Les ECHASSIERS

Vanneaux : l'espèce est sédentaire.

Nidification : au sol.

Nourriture : surtout insectes et larves.

Héron cendré : migrateur partiel.

Nidification : dans un arbre ou un buisson près de l'eau.

Nourriture : poissons, batraciens, insectes, petits rongeurs.

Chevalier cul-blanc : migrateur ;

Nidification : ancien nid d'oiseaux.

Nourriture : insectes et invertébrés.

Héron garde-bœufs : migrateur.

Nidification : dans un arbre ou un buisson près de l'eau.

Nourriture : poissons, batraciens, reptiles, insectes, vers et crustacés.

Grande Aigrette : partiellement migrateur.

Nidification : dans les arbres ou roselières, en zones humides de basse altitude.

Nourritures : insectes, vertébrés aquatiques et terrestres, poissons ou petits crustacés, petits mammifères (souris, musaraignes, campagnols, jeunes rats musqués...), reptiles (serpents, orvets) et petits oiseaux.

Courlis cendré : principalement migrateur

Nidification : prairies humides, vasières, mais depuis peu, prairies agricoles

Nourriture : petits vertébrés, mollusques et insectes

Ajout d'espèces observées en 2023 :

Pluvier doré : Plutôt sédentaire en France, observé en Aout 2023

Nidification : creuse son nid à même le sol dans des terrains ouverts, à la végétation basse et à l'herbe rase

Nourriture : insectes, vers, larves et herbe

Les COLOMBINS et GALLINACES

Pigeons : l'espèce est sédentaire.

Nidification : chez les citadins.

Nourriture : surtout graines, déchets, miettes.

Pigeons Bizet : l'espèce est sédentaire.

Nidification : chez les citadins

Nourriture : surtout graines, miettes.

Ramiers : migrateur partiel

Nidification : généralement à faible hauteur dans un arbre.

Nourriture : graines et semences, insectes, lombrics.

Perdrix grise : l'espèce est sédentaire.

Nidification : au sol.

Nourriture : graines de céréales, pousses, bourgeons, baies, insectes et larves.

Perdrix rouge : l'espèce est sédentaire, c'est une espèce qui normalement n'existe pas dans notre région.

Nidification : au sol.

Nourriture : végétale, feuilles et graines sauvages, peu d'insectes.

Faisan commun : l'espèce est sédentaire.

Nidification : au sol.

Nourriture : omnivore.

Les LARIDES

Mouette rieuse : l'espèce est sédentaire.

Nidification : au sol.

Nourriture : insectes, larves, lombrics, mollusques, détritus.

Goéland argenté : l'espèce est sédentaire.

Nidification : au sol

Nourriture : déchets divers, mollusques, poissons, œufs et poussins.

Goéland brun : l'espèce est migratrice

Nidification : au sol.

Nourriture : déchets divers, charognes, mollusques, poissons, œufs et poussins.

Goéland railleur : l'espèce est migratrice, rare en France surtout dans le nord.

Nidification : au sol.

Nourriture : surtout piscivore !!!

Les PALMIPÈDES

Bernache du Canada : espèce nord américaine, introduite à la fin du XVII^e siècle en Grande Bretagne, elle apparaît de plus en plus fréquemment en France.

Nidification : au sol sur terre humide.

Nourriture : plante aquatique, céréales, graminées.

Canard colvert : l'espèce est sédentaire, rejoint en hiver par des colverts nordiques.

Nidification : généralement au sol.

Nourriture : graines, racines, pousses de plantes, mollusques, larves d'insectes à l'occasion.

Ouette d'Égypte : espèce exclusivement Africaine, introduite en Europe, très appréciée en captivité.

Nidification : au dessus du sol environ 6 mètres.

Nourriture : herbe et graines.

Tadorne de Belon : l'espèce est sédentaire.

Nidification : au sol à proximité d'un point d'eau.

Nourriture : insectes, larves, lombrics, mollusques, matières végétales.

Canard souchet : l'espèce est sédentaire dans le sud.

Nidification : au sol.

Nourriture : matières végétales, plancton, graines, petits crustacés, insectes....

Eider à duvet : l'espèce est migratrice. Il vit dans l'hémisphère Nord mais vient hiverner en France.

Nidification : près de l'eau, sur un îlot, sur le sable ou dans une cavité profonde de rochers.

Nourriture : mollusques, crustacés, poissons, étoiles de mer et végétaux du littoral.

Ajout d'espèces observées en 2023 :

Grand Cormoran : Migrateur partiel. Beaucoup de traversées observées en septembre 2023

Nidification : son nid est fait de bois et d'algues, il vit sur les côtes rocheuses ou sablonneuses, dans les estuaires, près des lacs et des grands cours d'eau

Nourriture : poissons et invertébrés aquatiques

Résultat analyse de risque

Matrice d'évaluation du risque animalier (NRA)

Niveau de risque de collision animalière (NRC)	Niveau de danger représenté par l'espèce animale (NDA)		
	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Niveau 3	Goéland		
Niveau 2			Perdrix
Niveau 1	Corneille Etourneau Lièvre Lapin Mouette	Alouette des champs Buse Faucon crécerelle Martinet / Hirondelle Pigeon	Chouette Linotte mélodieuse
Niveau de risque uniquement*		Inconnu	

Niveau de Risque Animalier par espèces :

Niveau 1 : Risque animalier faible

Niveau 2 : Risque animalier élevé

Niveau 3 : Risque animalier très élevé

*Niveau de risque uniquement : Lorsqu'aucune collision animalière n'est enregistrée sur l'aérodrome, le NRC n'est pas calculé. Par conséquent, le calcul du NRA est basé exclusivement sur la mesure du NDA représenté par les espèces animales présentes dans le volume aérodrome.

Les espèces animales classées en niveau de risque 2 ou 3 doivent faire l'objet de mesures d'atténuation du risque.

CONCLUSION

Ce qu'il faut retenir pour 2023

Introduction - Trafic sur l'année 2023

Le trafic en nombre de mouvements tous vols est encore inférieur de 33% par rapport à 2019. L'année 2023 comptabilise 2 151 mouvements tous vols de moins par rapport à 2022.

Collisions périodiques

La phase migration post-nuptiale (automne) représente 10% des collisions aviaires (2). La période nidification-reproduction (été) en représente 74% (14), et la phase pré-nuptiale (printemps) 16% (3).

Concernant les collisions par créneaux horaires, nous avons pu observer que sur la période de 2018 à 2022, aucune collision aviaire n'avait eu lieu entre 22h et 6h. Nous en déplorons une cette année avec une chouette (le 23/06 à 23h25). La majorité des oiseaux rencontrés sur la plateforme de l'aéroport de Lille sont actifs la journée et les mouvements d'aéronefs commencent principalement vers 6 heures le matin et se terminent vers 23 heures. Cette année, les collisions aviaires sont réparties entre 6 heures et 20 heures, et majoritairement entre mi-juin et fin septembre (86%).

Familles d'oiseaux

Pendant la période de 2015 à 2021, la famille d'oiseau pour laquelle nous avons enregistré le plus de collisions était le rapace. En 2022 c'était la familles des laridés (mouettes) mais également celle des oiseaux non identifiés (classés inconnus) qui ont occasionnés la majorité des collisions, avec 4 collisions chacune.

Alors que le nombre de collisions avec les rapaces avait été divisé par 4 en 2022 par rapport à 2021, cette année ils ont occasionné la majorité des collisions, avec 10 rencontres avérées avec des faucons crécerelle.

Prélèvements d'oiseaux

148 oiseaux ont été prélevés par le SSLIA en 2023, dont principalement des étourneaux (103).

19 corbeaux, 12 faucons crécerelle, 6 pies, 5 goelands, 2 pigeons et 1 mouette ont également été prélevés (par tir et fauconnerie).

Le quota de prélèvement de faucon crécerelle (fixé à 10) a été dépassé de 2 individus en 2023. ADL a alerté la DDTM par mail du 28/07 du risque de dépassement du quota.

Visites effarouchement

En 2023 nous avons effectué 5125 visites effarouchement sur la piste 08/26.

En 2022, nous avons constaté une augmentation de 26% de visites par rapport à 2021, avec 275 heures d'effarouchement supplémentaires.

Nous observons en 2023, une augmentation de 4% du nombre de visites par rapport à 2022 pour un total de 5125 heures.

Pour rappel, une visite est déclenchée 15 minutes avant un départ ou groupe de départs et 25 minutes avant une arrivée ou groupe d'arrivées.

Réalisations des mesures de réduction du risque animalier en 2023

En 2023, les mesures de réduction du risque animalier et d'amélioration du SPPA suivantes ont été mises en oeuvre :

- Effarouchement complémentaire par un fauconnier professionnel (49 journées d'intervention).

L'action a été importante notamment sur les corvidés, les étourneaux, les laridés et les faucons crécerelle.

- Mise en place, à compter du mois de juin du PPA dédié de 9h à 16h 7j/7.

- Recensement des nids sur la plateforme, ainsi que des terriers de lapins et des éléments attractifs.

- Demande d'intégration dans l'arrêté préfectoral espèces protégées de la destruction des nids avant la période de nidification, et des choucas des tours dans la liste des espèces (demande de renouvellement et de modification l'arrêté préfectoral effectuée en janvier 2024).

Projection d'actions pour 2024

La projection d'actions d'amélioration du SPPA pour 2024 est la suivante :

- Finaliser étude sur l'effarouchement par laser

- Sensibiliser les agriculteurs riverains au risque aviaire et aux cultures attractives.

- Sensibiliser le colombophile situé au sud de la plateforme au risque aviaire.

- Actions spécifiques relatives au SPPA dédié

- Finalisation de la mise en place du process observations aux abords aérodrome

- Justifier à la DDTM une demande de l'augmentation du quota de prélèvement des faucons crécerelles (20 iso 10)

- Expertise STAC